



## **MONT-CARMEL**

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce sixième jour de décembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Cindy Saint-Jean, Réjeanne Raymond Roussel,  
Mélody Dionne

Messieurs les conseillers : Lucien Dionne, Jean-Yves Boucher, Ghislain Dionne

---

#### **1. Ouverture**

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

#### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021**

#### **4. Correspondance**

#### **5. Gestion financière**

- 5.1** Approbation des dépenses et autorisation de paiements
- 5.2** Demande de dons commandites et renouvellement d'adhésion
- 5.3** Autoriser le paiement résiduel de l'emprunt Immo 2016
- 5.4** TECQ Gainage rue Notre-Dame - Autoriser paiement à InfraSpec
- 5.5** Entériner l'embauche de la technicienne aux payables-payés
- 5.6** Allocation de base et allocation de dépenses des élus 2022
- 5.7** Augmentation salariale 2022 des employés
- 5.8** Demande de compensation supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation
- 5.9** Programme d'aide à la voirie locale-Redressement – autorisation de paiement numéro 1
- 5.10** Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 5.11** Adoption du budget et de la quote-part de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest
- 5.12** Approbation de la programmation de travaux version 003 – TECQ
- 5.13** Autorisation – Paiement numéro 2- Excavation Bourguoin Dickner- TECQ
- 5.14** Appel de candidature - chargé de projet – Camping du lac l'Est

#### **6. Législation**

- 6.1** Adoption – calendrier des séances du conseil 2022

#### **7. Nouvelles affaires**

#### **8. Dépôt de documents**

- 8.1** Dépôt du Rapport de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et  
Dépôt du Rapport de conformité portant sur l'adoption du PTI 2021-2023

#### **9. Période de questions**

#### **10. Levée de la séance**

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**157-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021**

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture.

**158-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

## **4. Correspondance**

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

## **5. Gestion financière**

### **5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements**

**159-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de novembre 2021, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	24 488.07\$
Total des incompressibles :	31 680.06\$
Total des comptes à payer :	371 485.79\$
Grand total :	<u>427 653.92\$</u>

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

### **5.2 Demande de dons commandites et renouvellement d'adhésion**

Après étude des demandes reçues;

**160-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la demande suivante :  
École secondaire Chanoine-Beudet 40\$ - album de finissants

### **5.3 Autoriser le paiement du solde de l'emprunt Immo 2016**

CONSIDÉRANT que la municipalité a un refinancement à réaliser;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'acquitter le solde à refinancer;

**161-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le paiement de 50 000\$ totalisant le montant à refinancer de l'emprunt Immo 2016 ;

D'AUTORISER le décaissement à même le surplus non-affecté.

### **5.4 TECQ Gainage rue Notre-Dame - Autoriser paiement à InfraSpec**

CONSIDÉRANT la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ;

CONSIDÉRANT la résolution 064-2021, octroyant le contrat de gainage de la rue Notre-Dame à InfraSpec;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 1 préparée par l'ingénieur;

**162-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise le paiement numéro 1 InfraSpec au montant de 35 771.59\$ taxes incluses.

### **5.5 Entériner l'embauche de la technicienne aux payables-payes**

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures;

**163-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Mélanie Beaulieu à titre de technicienne aux payables-payes;

QUE la date d'entrée en fonction est le 6 décembre;

QUE l'emploi est assorti d'une période de probation de six (6) mois.

### **5.6 Allocation de base et allocation de dépenses des élus 2022**

CONSIDÉRANT que la rémunération payable aux membres du conseil est indexée annuellement, en date du 1er janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada pour la province de Québec, encouru lors de l'année précédente;

CONSIDÉRANT que le taux d'ajustement est fixé en considérant les 12 derniers mois (à partir de septembre) de l'IPC (Statistique Canada) avec un minimum garanti de 1,5 % et un maximum de 3%;

CONSIDÉRANT que le montant attribué en allocation de dépenses est annuellement indexé de la même manière, sous réserve du montant maximal prévu à l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi;

**164-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le taux d'ajustement soit fixé à 3% pour l'année 2022.

### **5.7 Augmentation salariale 2022 des employés**

ATTENDU QUE les salaires sont sujets à révision au 1er janvier 2022;

**166-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le Conseil accorde aux employés des augmentations en accord avec le « Tableau de la rémunération des employés municipaux pour l'année 2022 » préparé par la directrice générale.

### **5.8 Demande de compensation supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Mont-Carmel l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2021 en cours;

Nom du Chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de voyages pour du 1 <sup>er</sup> janvier au 6 décembre 2021
<b>Route 287</b>	<b>32.84</b>	<b>Bois</b>	<b>Camions chargés</b>
Groupe Lebel			<b>99</b>
Group. Forestier Témiscouata			<b>287</b>
Group. Forestier Grand-Portage			<b>135</b>
Bois Sciage Lafontaine			<b>300</b>
		Total	<b>821</b>

**167-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de Mont-Carmel demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 32.84 km.

### **5.9 Programme d'aide à la voirie locale-Redressement – autorisation de paiement numéro 1**

CONSIDÉRANT la programmation des travaux dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT la résolution 099-2021, octroyant le contrat de remplacement de 12 ponceaux sur la route 287 à Transport en vrac St-Denis;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 1 préparée par l'ingénieur;

**168-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise le paiement numéro 1 au montant de 77 744.72\$ taxes incluses.

### **5.10 Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), le Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE le Programme comporte les volets Redressement et Accélération, ci-après les « Volets », qui visent :

à réaliser les interventions sur le réseau routier municipal prévues au tableau de priorisation du plan de sécurité;

à réaliser les interventions sur le réseau routier local de niveaux 1 et 2 retenues au plan triennal ou quinquennal d'un plan d'intervention;

à accélérer les travaux sur le réseau routier local de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis au Bénéficiaire.

ATTENDU QUE le projet du Bénéficiaire a été retenu sous ces Volets et que le Ministre accepte de verser au Bénéficiaire une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

EN CONSÉQUENCE,

**169-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislaine Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le maire et la direction générale, dans le cadre du Volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) soient autorisés à signer la « Convention » d'aide financière.

### **5.11 Adoption du budget et de la quote-part de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest**

CONSIDÉRANT la documentation reçue;

**170-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal accepte le budget de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest au montant de 462 580.00\$, soumis par la Régie et adopte la quote-part de 99 703.11\$ pour l'année 2022.

### **5.12 Approbation de la programmation de travaux version 003 - TECQ**

#### **Approbation de la programmation de travaux version 003 – TECQ**

##### **Attendu que :**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**171-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

##### **QUE :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 003 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 003 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

### **5.13 Autorisation – Paiement numéro 2- Excavation Bourguoin Dickner- TECQ**

CONSIDÉRANT la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ;

CONSIDÉRANT la résolution 057-2021, octroyant le contrat de réfection du pavage et du drainage de la rue Notre-Dame et de la rue Massé à Excavation Bourguoin Dickner;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 2 préparée par l'ingénieur;

**172-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise le paiement numéro 2 à Excavation Bourguoin Dickner au montant de 270 058.20\$ taxes incluses.

### **5.14 Appel de candidature - chargé de projet – Camping du lac l'Est**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel est l'unique propriétaire du site, des bâtiments, des infrastructures et des équipements du Camping du lac de l'Est;

CONSIDÉRANT que les installations du Camping du lac de l'Est ont plus de trente ans; qu'elles sont désuètes, voire en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du système de captage et de traitement des eaux usées est un pré-requis à tout autre développement;

**173-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QU'UN appel de candidature soit lancé afin d'embaucher un chargé de projet;

QUE le mandat à être confié au chargé de projet consiste en :

La construction d'un nouveau système d'interception et de traitement des eaux usées;

La modernisation du système d'eau potable;

La modernisation du système électrique;

La mise à niveau des blocs sanitaires, du bâtiment d'hébergement du personnel, du bâtiment de restauration, du bâtiment d'accueil et de la salle communautaire;

Le remplacement du quai;

L'aménagement de nouveaux sites;

La construction de chalets prêt à camper;

L'obtention du financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du mandat.

## **6. Législation**

### **6.1 Adoption – Calendrier des séances du conseil 2022**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**174-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022;

Mardi 11 janvier	Mardi 5 juillet
Mardi 8 février	Mardi 9 août
Mardi 8 mars	Mardi 6 septembre
Mardi 5 avril	Mardi 4 octobre
Mardi 3 mai	Mardi 8 novembre
Mardi 7 juin	Mardi 6 décembre

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2023 sera le lundi 19 décembre 2022;

QUE les séances auront lieu à (19h30) dix-neuf heures trente à la salle Émile Lavoie;

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

## **7. Nouvelles affaires**

Rien à signaler

## **8. Dépôt de documents**

### **8.1 Dépôt du Rapport de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et Dépôt du Rapport de conformité portant sur l'adoption du PTI 2021-2023**

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du Rapport de conformité portant sur l'adoption du budget 2021, copie du Rapport de conformité portant sur le Plan triennal d'immobilisations 2021-2023 et copie de la lettre signée par madame Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec affirment qu'ils en ont pris connaissance;

**175-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE CONFIRMER auprès de la Commission municipale du Québec le dépôt des deux Rapports et de la lettre signée par madame Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec.

- Dépôt d'un extrait du registre des déclarations des intérêts pécuniaires
- Dépôt d'un extrait du registre de la déclaration des dons et autres avantages



**9. Période de questions**

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

**10. Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**176-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 19h45.

\_\_\_\_\_  
Pierre Saillant, maire

\_\_\_\_\_  
Maryse Lizotte directrice générale  
Greffière-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales